

**COMMISSION DE SERVICES RÉGIONAUX CHALEUR
SERVICE D'URBANISME / PLANNING DEPARTMENT
CHALEUR REGIONAL SERVICE COMMISSION**

Réunion 2015-20

**Comité consultatif régional en
matière d'urbanisme (CCRU)
Réunion régulière
Procès-verbal**

**21 avril 2015
Salle de conférence de la Commission
Complexe Madisco, Petit-Rocher**

1. Ouverture de la réunion

La réunion fut appelée à l'ordre par le président,
Patrick Mallet, à 18 h 30.

2. Appel nominal

Présents :

Alain Gauvin, Beresford
Elmer Roach, Nigadoo
Patrick Mallet, Petit-Rocher
Elizabeth Lanteigne, Belledune
Lévis Roy, DSL
Jeannot Gionet, DSL
Marc Bouffard, directeur de la planification
Yvon Frenette, agent d'aménagement
Carolle Roy, secrétaire d'assemblée

Membre absent :

Rachelle Boudreau, Village de Pointe-Verte

3. Adoption de l'ordre du jour

Proposé par : Elmer Roach
Appuyé par : Elizabeth Lanteigne

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.
MOTION ADOPTÉE

4. Déclaration des conflits d'intérêts

Aucune

Meeting 2015-20

**Regional Planning Advisory
Committee (RPAC)
Regular meeting
Minutes**

**April 21, 2015
Board Room of the Commission
Madisco Complex, Petit-Rocher**

1. Opening of the meeting

The meeting is called to order by the
Chairperson, Patrick Mallet, at 6:30 p.m.

2. Roll call

Present :

Alain Gauvin, Beresford
Elmer Roach, Nigadoo
Patrick Mallet, Petit-Rocher
Elizabeth Lanteigne, Belledune
Lévis Roy, LSD
Jeannot Gionet, LSD
Marc Bouffard, Planning Director
Yvon Frenette, Development Officer
Carolle Roy, Secretary

Member absent :

Rachelle Boudreau, Village de Pointe-Verte

3. Adoption of the agenda

Moved by : Elmer Roach
Seconded by : Elizabeth Lanteigne

THAT the agenda be approved as presented.
MOTION CARRIED

4. Declaration of conflicts of interest

None

5. Procès-verbal

5.1 Adoption du procès-verbal

Proposé par : Jeannot Gionet

Appuyé par : Lévis Roy

QUE le procès-verbal de la réunion du 10 mars 2015 soit adopté tel que présenté.

MOTION ADOPTÉE

5.2 Affaires découlant du procès-verbal

Aucune

6. Présentations publiques et décisions du comité

6.1 Alain Pitre, 1634 chemin Robertville, NID 20240719, filière 21843

L'agent d'aménagement présente le rapport de l'administration *CCRU-20-6.1*. Le propriétaire désire opérer une manufacture de ferme de toit à l'intérieur du bâtiment accessoire existant de 20 pieds par 24 pieds (480 pieds carrés). Il mentionne que la dimension du garage limite la taille des fermes de toit qu'il peut construire, soit 20 pieds au maximum. Les fermes de toit seront entreposées dans la cour arrière du bâtiment accessoire ainsi que les matériaux nécessaires pour leur construction. Les équipements qu'il va installer pour la fabrication sont une presse hydraulique, un système de rail pour supporter la presse, le gabarit fait en acier galvaniser et une scie radiale. Il désire aussi faire la construction de bâtiment accessoire pour en faire la vente. Les bâtiments accessoires seront construits et entreposés dans la cour arrière du bâtiment principal existant. Il mentionne qu'il y aura un maximum de 2 bâtiments accessoires sur la propriété en tout temps. Il explique qu'il opérait à Bathurst l'année dernière et qu'il n'a pas pu percer le marché des résidences. Il désire se concentrer sur les petits bâtiments

5. Minutes

5.1 Adoption of the minutes

Moved by : Jeannot Gionet

Seconded by : Lévis Roy

THAT the minutes from the March 10, 2015 meeting be adopted as presented.

MOTION CARRIED

5.2 Business arising from the minutes

None

6. Public presentation and committee decision

6.1 Alain Pitre, 1634 Robertville Road, PID 20240719, file 21843

The Development Officer presents the administration report *CCRU-20-6.1*. The owner wishes to operate a roof truss factory within the existing accessory building. The existing building measures 20 feet by 24 feet with an area of 480 square feet. He mentions that the size of the garage will limit the size of the roof truss he can build, maximum size of 20 feet. The roof truss and all the necessary lumber will be stored within the back yard of the accessory building. The equipment that will be installed for the manufacturing will be a hydraulic press, a system of rail to support the press, the gauge is made out of galvanize steel and a radial saw. He also wants to build an accessory building for the purpose of sale. The accessory building will be built and stored within the back yard of the existing house. He mentioned that there will be a maximum of 2 accessory buildings on the property at the same time. He explained that he was operating in Bathurst last year and he could not pierce the residential market. He wishes to concentrate on small buildings and small restoration. He will be the only employee. Mr. Pitre is present at the meeting. The administration did not receive any official letter,

et petites rénovations. Il sera le seul employé. Monsieur Pitre est présent à la réunion. L'administration n'a reçu aucune lettre officielle, mais elle a reçu quelques appels des propriétaires voisins qui avaient certaines préoccupations.

Les membres du comité demandent où le brin de scie va être entreposé. M. Pitre informe les membres qu'il est équipé de grands sacs pour entreposer le brin de scie, ils seront vidés environ une fois par mois pour ensuite être jeté aux poubelles. Il ajoute que la machinerie vue sur les photos est à vendre. Il dit qu'il n'aura pas de pile de bois en gros ballot à l'extérieur; seulement assez pour construire un bâtiment accessoire d'environ 8 pieds par 10 pieds ou de 8 pieds par 12 pieds. Les fermes de toits seront pour des agrandissements ou autre petit projet. Il dit que la presse hydraulique sur la photo ne fait pas de bruit. L'administration avise les membres que le garage est à 5 pieds de la limite latérale. Les dispositions de zonage permettent une activité secondaire, mais doit être à l'intérieur d'un bâtiment. Le bois sera entreposé à l'extérieur ainsi que les fermes de toits. La construction des bâtiments accessoires sera également faite à l'extérieur. Monsieur Pitre mentionne qu'il aurait la possibilité d'exécuter les travaux sur une autre propriété, mais que ceci serait préférable pour lui.

Proposé par : Lévis Roy
Appuyé par : Jeannot Gionet

Que la demande de dérogation soit tablée jusqu'à la prochaine réunion.

MOTION ADOPTÉE

6.2 DTI, Lotissement, Robertville, filière 1004637, NID 20234977

L'agent d'aménagement présente le rapport de l'administration *CCRU-20-6.2*. Suite à une demande afin de discontinuer une rue

but it received a few telephone calls from neighbors stating their concerns.

The committee members ask where the sawdust will be stored. Mr. Pitre informs the members that he is equipped with large bags that store the sawdust and needs to be emptied approximately once a month, and then it will be disposed with the garbage. He adds that the machinery seen on the photos are for sale. He says that there will not be big piles of wood stored outside, just enough to build an accessory building of approximately 8 feet by 10 feet or 8 feet by 12 feet. The trusts he intends to build are for small extensions or other small projects. He adds that the hydraulic press in the photo does not make noise. The administration informs the committee that the garage is located at 5 feet from the property line. The zoning provisions allow a secondary use but it must be within the building. The wood will be stored outside as well as the completed trusts. The construction of the accessory buildings will also be done outside. Mr. Pitre mentions that there is the possibility to work on another property, but working from home would be best for him.

Moved by : Lévis Roy
Seconded by : Jeannot Gionet

That the variance request be tabled until the next meeting.

MOTION CARRIED

6.2 DTI, Subdivision, file 1004637, PID 20234977

The Development Officer presents the administration report *CCRU-20-6.2*. Following a request in order to discontinue a future street at

future au coin de la rue Thérèse et André, le ministère des Transports et Infrastructure demande notre opinion afin de savoir si nous avons des problèmes afin d'annuler cette rue future.

Attendu que :

- la longueur de l'îlot est conforme aux dispositions du règlement provincial sur le lotissement

Il est proposé par : Lévis Roy

Et appuyé par : Jeannot Gionet

QUE le CCRU n'a aucun problème à ce que la rue future soit discontinuée.

MOTION ADOPTÉE

7. Élections des postes de présidents et vice-président

Monsieur Marc Bouffard est nommé président d'élection pour les postes de président et vice-président du Comité consultatif régional en matière d'urbanisme.

MOTION ADOTÉE

Nominations au poste de président :

Monsieur Patrick Mallet démontre de l'intérêt au poste de président du Comité consultation régional en matière d'urbanisme. Aucune autre nomination n'est ajoutée. Élu par acclamation, Monsieur Patrick Mallet accepte et est officiellement déclaré président du CCRU.

Nominations au poste de vice-président :

Madame Lanteigne nomme Monsieur Jeannot Gionet, et Monsieur Roache nomme Monsieur Lévis Roy pour être élu à la charge de vice-président du comité consultatif régional en matière d'urbanisme. Aucune autre nomination n'est ajoutée. Les nominations sont closes. Monsieur Gionet retire sa candidature. Élu par acclamation, Monsieur Lévis Roy accepte et est officiellement déclaré vice-président du CCRU.

the corner of Thérèse and André Street, the Department of Transportation and Infrastructure would like to know if we have any concerns with the discontinuance of the future street.

Whereas:

- the length of the block is in conformity with the provisions of the Provincial Subdivision Regulation.

It was moved by : Lévis Roy

And seconded by : Jeannot Gionet

That the RPAC has no concerns for the discontinuance of the future street.

MOTION CARRIED

7. Elections for positions of Chairperson and Vice-Chairperson

Mr. Marc Bouffard is named Election Chair for the positions of Chairperson and Vice-Chairperson of the Regional Planning Advisory Committee.

MOTION CARRIED

Nominations for Chairperson:

Mr. Patrick Mallet shows interest to the position of Chairperson of the Regional Planning Advisory Committee. No other nominations are made. Elected by acclamation, Mr. Patrick Mallet accepts and is officially declared Chairperson of the RPAC.

Nominations for Vice-chairperson:

Mrs. Lanteigne nominates Mr. Jeannot Gionet, and Mr. Elmer Roach nominates Mr. Lévis Roy to the position of Vice-Chairperson of the Regional Planning Advisory Committee. No other nominations are made. Nominations are closed. Mr. Gionet withdraws his nomination. Elected by acclamation, Mr. Lévis Roy accepts and is officially declared Vice-Chairperson of the RPAC.

8. Révision des politiques des accès privés

Le directeur de la planification présente une réflexion globale sur les politiques pour les accès privés au comité. Il y a un consensus à l'effet que la première partie de 300 mètres d'un accès privé est davantage susceptible d'être aménagée à des fins résidentielles et devrait être assujettie à des normes plus sévères.

9. Affaires nouvelles

Aucune

10. Levée de l'assemblée

La séance est levée à 20 h 15.

Patrick Mallet,
Président /Chairman

8. Private access policies review

The Planning Director presents a comprehensive reflection on the Private Access Policy. There is a consensus to the effect that the first part, the first 300 meters, of a private access is more likely to be developed for residential purposes and should be subject to stricter standards.

9. New business

None

10. Meeting adjourned

The meeting is adjourned at 8:15 p.m.